[DE] Le BGH considère que l'enregistrement de vidéos par l'Internet enfreint les droits voisins

IRIS 2009-7:1/9

Julia Maus
Institut du droit européen des médias (EMR), Sarrebruck/Bruxelles

Dans son arrêt du 22 avril 2009, le Bundesgerichtshof (Cour fédérale de justice - BGH) considère que les dispositifs d'enregistrement de vidéos sur Internet enfreignent régulièrement les droits voisins.

La défenderesse propose sur son site Internet un « magnétoscope personnel sur Internet » qui permet d'enregistrer à la demande du client des émissions de télévision, et notamment des émissions de la requérante, la chaîne RTL. Les émissions enregistrées sont stockées dans un espace de mémoire attribué individuellement au client et hébergé sur le serveur de la défenderesse ; le client peut ensuite visionner l'enregistrement chaque fois qu'il le désire à partir de cet emplacement.

Le BGH a, dans un premier temps, examiné le processus d'enregistrement et considéré qu'on pouvait retenir une infraction aux droits voisins dès lors que des émissions étaient stockées à la demande d'un client sur des « magnétoscopes personnels ». Compte tenu du caractère payant du service, il est qu'on ne peut admettre un quelconque droit de reproduction pour usage privé au bénéfice du client. La situation serait différente si le processus d'enregistrement était automatisé, de sorte qu'on puisse considérer les clients comme des réalisateurs. Dans ce cas, le BGH estime qu'il y aurait lieu de reconnaître un droit de reproduction pour usage privé. Toutefois, le BGH retient une infraction aux droits voisins du fait de la transmission des émissions reçues par le prestataire de service sur les « magnétoscopes personnels » de plusieurs clients, puisque, en l'espèce, cela touche au droit du radiodiffuseur de rendre une œuvre publique. Cette affaire a été renvoyée devant la cour d'appel de l' Oberlandesgericht (tribunal régional supérieur - OLG) de Dresde qui devra statuer sur les éléments juridiques pertinents sur le plan concret en tenant compte des normes établies par le BGH.

Pressemitteilung des BGH zum Urteil vom 22. April 2009

http://juris.bundesgerichtshof.de/cgi-bin/rechtsprechung/document.py?Gericht=bgh&Art=en&Datum=2009&Sort=3&Seite=2&nr=47755&linked=pm&Blank=1.

Communiqué de presse du BGH concernent l'arrêt du 22 avril 2009

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026